



## EXTRAORDINAIRE CONSEIL

le 18 décembre 2023  
20 h 00

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie M. Philippe Allain Mad. Albertine Savoie (présente à distance) M. Denis Doiron M. Eymard Savoie
ABSENT	M. Michael Comeau
AUTRES	M. Jeannot Doiron, directeur général et greffier municipal

### 1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion extraordinaire du comité plénier à 21h36.

### 2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

23-5134

**Proposé par** M. Eymard Savoie

**Appuyé par** M. Denis Doiron

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du conseil du 18 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**4. Divulgence de conflits d'intérêts.**

Aucune déclaration.

**5. Considération de l'objet de la réunion**

**5.1 Transfert du fonds de réserve en capital égout vers le fond de fonctionnement égout 2023.**

23-5135

**Proposé par** Mad. Albertine Savoie

**Appuyé par** M. Eymard Savoie

Que le conseil municipal accepte de faire un transfert du fonds de réserve capital égout au montant de 16 538.27 \$ vers le fond de fonctionnement égout.

**ADOPTÉ**

**5.2 Modification au plan de Coût du plan quinquennal de dépenses en immobilisation pour le programme de la FDCC.**

23-5136

**Proposé par** M. Eymard Savoie

**Appuyé par** Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal de Neguac accepte « que le document intitulé *Plan quinquennal de dépenses en immobilisation – Municipalité de Neguac – 2019-2023 (modification du 18 décembre 2023)* » soit adopté.

**ADOPTÉ**

**Proposé par** M. Eymard Savoie

**Appuyé par** Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal accepte de faire un transfert du Fonds de développement des communautés canadiennes au montant de 220 242.80 \$ soit 172 485.02 \$ pour la construction de la rue Ross, 18 959.19 \$ pour la construction de la rue Godin, vers le fond de fonctionnement général et de 28 798.58 \$ pour le renforcement des capacités du système d'égout sanitaire vers le fond de fonctionnement égout.

**ADOPTÉ**

**6. Levée d'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 21h38.

Le procès-verbal du 18 décembre 2023 a été révisé et adopté par le conseil municipal le 22 janvier 2024.

---

Mad. Jessica Robichaud MacKnight,  
greffière suppléante

---

M. Georges R. Savoie, Maire